Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 26 (1938)

Heft: 2

Artikel: L'Ogo physique et politique et l'origine des comtes de Gruyère [suite et

fin]

Autor: Courtray, Albert-Marie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817858

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'Ogo physique et politique et l'origine des comtes de Gruyère

par Dom Albert-Marie COURTRAY

(Suite et fin)

§ 3. Démembrement du comté de Pépin.

Que dans le principe le comté de Bargen soit ou non identique au comté de Pépin, il était donc « divisé au début du XI^e siècle en comtés de moindre importance, tels que ceux d'Oltingen, de Fenis, de Seedorf, de Tir, etc., et au milieu du XI^e siècle, les comtes d'Oltingen exerçaient la comitive du comté de Bargen » ¹.

Le comté de Bargen ne disparut pas dans son partage entre les différents héritiers de son dernier possesseur intégral. Il aurait simplement changé de nom. Celui qui hérita de la part dans laquelle le village de Bargen était compris, préféra habiter plus ordinairement Oltingen, où le titre comtal aurait été transféré. Pendant cent-cinquante ans, de 900 à 1050 environ, « Roanne (comitatus Rodanensis) et Feurs (comitatus Forensis, le Forez) doivent être considérés comme ayant été tour à tour le chef-lieu d'un comté unique » ². « La chancellerie impérale qualifie en 1076 ³ de

² Poupardin, op. cit., p. 238.

¹ Comte de Zurich, Les Fiefs Tierstein, etc., p. 3.

^{3 «}Fontes rerum bernensium, t. I, p. 332.»

comté de Bargen ce qu'elle nomme comté de Tir en 1082. Cela prouve simplement le manque de fixité des titres¹.»

Que Bargen soit une division du comté de Pépin du Xe siècle, ou ait été divisé lui-même au XIe siècle entre les descendants d'une même souche, une de ses parties continuait à porter le nom de comté de Pépin, comme le nom de Lotharingie ou de Lorraine ne fut plus porté dans la suite que par une province de l'ancien royaume de Lothaire. Cette portion comprenait à tout le moins l'Ogo, et au versant Nord du Gibloux les villages d'Estévenens, de Grangettes et du Châtelard, demeurés propriété des comtes de Gruyère, probablement aussi Villarsiviriaux et Vuisterternens-devant-Pont. Cependant, sur la rive droite de la Sarine, en Ogo, La Roche, Pont-la-Ville, la montagne de la Chevrille et tout le haut du Val-de-Charmey cédé par le comte de Neuchâtel à l'abbave d'Hauterive vers 1146², semblent être restés au comté de Tir, qui embrassait Arconciel et ses dépendances, au XIIe siècle propriété des comtes de Neuchâtel. Au XIIIe siècle un château de La Roche relève de leurs cadets les comtes d'Aarberg, en vertu d'Arconciel-Illens dont ils ont hérité 3. La montagne de la Chevrille appartint aux seigneurs laïcs de La Roche qui aliénèrent très tôt leurs possessions. Ils durent vendre séparément cette montagne, désignée comme une des limites du versant Nord de la Berra qu'en 1313 La Valsainte leur acquiert⁴ et achetée par elle en 1409 à deux bourgeois de Fribourg, Nicolas de Vuippens et Hanzelin de Duens 5. Dans la charte de fondation de cette chartreuse, en 1295,

¹ Maxime Reymond, Les sires de Glâne et leurs possessions, A.S.H.F., t. XII, 1^{re} livraison, 1918, p. 166, note 3.

² Regeste d'Hauterive, nos 36 et 37.

³ Annales fribourgeoises, 1933, Histoire de la seigneurie de La Roche, par Alfred d'Amman, p. 21-22.

⁴ A.C.F., Valsainte, e 1; Histoire de La Valsainte, p. 51.

⁵ A.C.F., Valsainte k 54; Histoire de La Valsainte, p. 79,

son terrain n'est limité au Nord que par la seigneurie de La Roche, puis à l'Est par le domaine d'Hauterive ¹.

Après avoir fait partie du grand comté de Pépin tel qu'il exista au moins entre 850 et 900 (?), l'Ogo aurait eu pendant un certain temps, de sa date de séparation à 1050 environ, un maître plus particulier, ne portant pas toutefois le titre de comte d'Ogo, mais simplement le nom d'Ogo, désignant la contrée qu'il habitait et gouvernait. Ce nom pouvait aussi lui venir de ce qu'il habitait parfois Ogo, soit Château-d'Œx. Comme lui, comte de Pépin, parce qu'il résidait habituellement à Pépin sur Sorens, et le comte d'Oltingen, les autres héritiers des différentes divisions du primitif comté de Pépin s'intitulèrent comtes non du pays qu'ils gouvernaient mais de l'endroit où ils fixèrent leur résidence. De même, il y eut plus tard autant de comtés que de partages entre parents, du comté de Neuchâtel, attribué à Uldric, frère probablement du comte Bucco d'Oltingen², et qui prirent les noms des résidences comtales: Neuchâtel demeurant à l'aîné, Fenis 3, Aarberg, Valangin, Cerlier, aux cadets.

Jusqu'ici on ignorait le nom des titulaires du comté de Pépin, qu'il soit identique ou non au comté de Bargen. Maitenant nous connaissons l'un d'eux, Conon, en 1002, peut-être le dernier, et comte de Pépin d'une partie seulement du comté de Bargen divisé.

Ce Conon d'Ogo assistait-il au plaid d'Eysins justement tenu en 1002 ? Parmi les principes regni qui y figurèrent, nous remarquons deux Conon, preuve au moins que ce prénom était commun à leur époque. L'un d'eux, placé dans les derniers, ne paraît pas appartenir à une famille comtale pour cette cause. L'autre est dit frère du troisième des quatre comtes cités: « Adalbertus, comes palatii regis... Manassæus comes, Rotbertus nepos ejus,

¹ A.C.F., Valsainte a 2; Histoire de La Valsainte, p. 22.

² Comte de Zurich, Les Fiefs Tierstein, etc., p. 4.

³ Ibid.

...Amalricus comes et fratres ejus Adalgaudus, Cono, Leuto; Teodenus comes...» On a voulu faire de Teodenus un comte de Vaud, mais il serait plus probable que cette fonction était remplie par Adalbert, comte palatin, selon Poupardin¹, avant ou après l'exercice de cette charge, si elle était incompatible avec une autre.

Faudrait-il voir Conon d'Ogo, comte de Pépin dans Conon, frère d'Amauri, qui serait comte ainsi que ses autres frères d'autres parties du primitif comté de Bargen-Pépin? Il serait assez risqué de l'affirmer. D'abord, le partage de ce comté pouvait remonter à une génération bien antérieure à ces personnages. Ensuite nous ignorons si les trois derniers comtes siégeant au plaid d'Eysins étaient comtes à titre personnel ou possédaient un titre héréditaire, terrien ou non, communicable à tous les mâles de leur famille, si les frères d'Amauri et le neveu de Manassès participent au titre comtal ou en sont exclus. Peut-être officiellement ne l'avaient-ils pas mais l'usurpaient-ils ou le portèrent-ils plus tard. Robert aurait été comte de Genevois, suivant Poupardin², après son oncle et son père. Enfin, tous les comtes du royaume n'assistaient point au plaid. Il y en avait assurément plus de quatre, et Conon d'Ogo pouvait être au nombre des absents.

En 1000, un Cuono, comte palatin, paraît dans un diplôme de Rodolphe III, roi de Bourgogne, donné à Bruchsal, en faveur de l'église de Bâle³. «Un Cuono comes souscrit une charte de donation de l'an 1016⁴. Est-il identique au comte palatin de ce nom en faveur duquel on possède un diplôme sans date?⁵»

¹ Poupardin, op. cit., p. 274, note 3, p. 275, texte et note 4.

² Op. cit., p. 267.

³ J. Trouillat et L. Vautrey, op. cit., 5 vol., Porrentruy, 1852-1887, t. I, p. 140, nº 86, d'après Poupardin, op. cit., p. 119, note 3.

⁴ Poupardin, op. cit., p. 267, note 4, citant les Monumenta historiae patriae, Chartae, t. II, col. 112.

⁵ Poupardin, op. et loc. cit., d'après Trouillat, op. cit., t. II, p. 733, nº 544. et a. a.

De son côté, M. Maxime Reymond écrit: « Divers comtes apparaissent ... au comté de Bargen: Berthold en 1009 et 1019, Conon en 1019 ¹ ».

§ 4. Démembrement de l'Ogo.

Le nom de comte de Pépin serait donc resté plus spécialement aux héritiers de l'Ogo, parce qu'ils habitèrent Pépin sur Sorens. Et ils auraient abandonné ce nom pour prendre celui du lieu où ils fixèrent ultérieurement leur résidence, après avoir été évincés du Nord de l'Ogo dans le courant du XIe siècle (avant ou vers 1050), particulièrement par les seigneurs de qui descendent les dynastes de Corbières, qui ne semblent pas issus des comtes. Ainsi, également, le titre de comté d'Oltingen aurait été substitué à celui de Bargen, par changement de château, effectué pour un autre motif, il est vrai.

Il y eut probablement même un laps de temps entre la cessation du port du titre de comte de Pépin, qui ne rimait plus à rien et l'inauguration du titre de comte de Gruyère, lors des événements qui modifièrent la carte politique de l'Ogo. Pendant cet intervalle les descendants du comte Pépin, en Ogo, s'appelèrent uniquement comtes sans nom de lieu. Ainsi aurions-nous les comtes Wilier et Guillaume de la fondation de Rougemont (1073-1115). Construisirent-ils alors le château d'Ex, dont on ne connaît aucun habitant, excepté Rodolphe Ier, et s'y installèrent-ils avant de s'établir à Gruyère? Du centre de leur terre diminuée ils seraient revenus vers le Nord. La possession d'une grande partie de Marsens, de Morlon, des forêts entre Pont et la Trême par les premiers comtes de Gruyère, ne serait-elle pas un indice que tout le Nord de l'Ogo appartint à leurs ancêtres, moins Bulle, Riaz, Vuadens, ce qui devint la seigneurie de La Roche et le domaine d'Hauterive?

¹ Maxime Reymond, op. cit., p. 167, se référant aux Fontes rerum bernensium, t. I, pp. 293, 299.

Si leur dénomination avait été celle de comtes d'Ogo, remarquons-le, ils l'auraient conservée, parce qu'ils continuaient à posséder les deux tiers de ce pays, à y demeurer, et c'eût été une revendication constante du reste. Leur titre n'était pas attaché à une contrée et l'Ogo n'était pas un comté, prouve ce changement forcé de nom. Ils étaient comtes simplement, comme le comte Pépin et tous ses descendants, et comme eux ils n'attachent leur titre qu'à leur château. S'ils étaient alors comtes d'Ogo, il faudrait les appeler, répétons-le, comtes d'Œx.

§ 5. Les comtes de Pépin prennent le nom de Gruyère.

La nouvelle résidence choisie, Gruyère, serait le nom d'une fonction exercée là auparavant par un officier subalterne, dont la charge sombra au début de la féodalité. Par le fait, les comtes nouvellement appelés de Gruyère, loin de monter de la charge de gruyer au titre usurpé de comte, selon l'hypothèse de l'honorable M. Galbreath, descendaient d'un plus illustre lignage et ne possédaient qu'un patrimoine amoindri. Les réflexions de ce savant auteur sur l'usurpation des titres sont très judicieuses, mais si des officiers de second rang ou autres parvenus audacieux s'emparèrent de titres, ceux-ci étaient également pris par des cadets de famille qui les conféraient à des lieux n'en étant pas investis avant eux, selon l'exemple rapporté ci-dessus de la descendance des comtes de Neuchâtel.

Au reste, des officiers inférieurs auraient-ils pu se conférer le titre comtal, le faire agréer autour d'eux? Ils se seraient contentés de s'appeler seigneurs, titre déjà bien beau. Moins que seigneurs auparavant, ils seraient montés au rang de dynastes, que tant de grandes familles ne dépassèrent jamais, malgré leur position élevée à la naissance de la féodalité, par exemple les La Sarra-Grandson, Prangins, Cossonay, Blonay, qui mieux que de simples forestiers auraient pu prétendre à un titre supérieur et se l'arroger plus facilement. Vers le milieu du XIe siècle,

on trouve un « Lambertus comes de Granxun » (Grandson) ¹. Malgré tout, Lambert ou ses successeurs ne purent conserver ce titre. A cette époque « il ne s'agit pas de fonctionnaires, ou d'héritiers de fonctionnaires, placés à la tête d'un pagus » — un forestier ne l'était certainement pas — qui prétendent devenir « souverains féodaux. Il s'agit de seigneurs, de barons, cherchant à s'attribuer le titre de comte, sans y réussir dans la plupart des cas » ².

§ 6. Raymond comte de Gruyère.

De Conon, comte de Pépin, la notice de M. Guasco, sans désigner par leur prénom ses successeurs passe à l'un de ses arrière-descendants, Raymond, qu'elle affirme comte de Gruyère en 1136. Ce doit être le personnage du même prénom paraissant dans la pancarte de Rougemont. Or, puisqu'il vivait encore à cette date, Guillaume, s'il fut son frère aîné, et succéda à Wilier, put vivre pareillement jusqu'alors. Tous deux auraient donc été comtes ensemble.

Puis, apprenons-nous, la descendance du «cadet?», dont on ne savait rien probablement parce que lui-même et non seulement son fils se retira à Viry en Genevois, s'établit en ce lieu et s'éteignit un siècle plus tard dans la personne d'une fille, Marie.

C'était bien le rôle, en effet, d'un cadet d'être doté d'un fief autre que le fief patrimonial. Ce fief remontait à Conon en la possession de sa famille. Lui serait-il venu par héritage en vertu de son propre mariage avec l'héritière de Viry, fille d'Hugues vicomte de Savoie? Le propriétaire actuel de cette terre, M. le comte Pierre de Viry, qui plus que tout autre avait intérêt à éclaircir cette suc-

¹ POUPARDIN, op. cit., p. 276, note 1, citant le Chronicon episcoporum Lausannensium, d'après Gisi, dans l'Anzeiger für schweiz. Geschichte, t. V, p. 98.

² Poupardin, op. cit., p. 277.

cession, ne l'a pu et se contente de consigner le fait tel qu'il le trouve.

Si éloignée de l'Ogo que paraisse issue l'épouse de Conon, une union de ce genre n'a rien d'insolite dans la famille de celui-ci. Rappelons seulement les mariages plus à l'Ouest encore d'Isabelle de Gruyère, fille du comte Pierre IV, avec Girard de Grammont, en Bugey; de Louis, comte de Gruyère, avec Claude de Seyssel, en Genevois et Bresse; du dernier comte Michel, avec Madeleine de Miolans en Savoie, près Chambéry. Inversement, le comte Turimbert, qui devait habiter à l'Ouest du lac Léman, possédait en Ogo des biens, qui, selon M. Galbreath, pouvaient venir de la dot de sa femme Avana (fille d'un comte de Pépin?).

Hugues, vicomte de Savoie, de qui Conon tenait Viry, n'appartenait pas à la famille comtale. De même que les souverains déléguaient des comtes ou compagnons, de mêmes les comtes déléguaient des vicomtes ou vidomes à certaines fonctions¹. Leur titre est parfois devenu héréditaire. Les comtes de Gruyère eurent aussi un vidome et un vicomte: «Recho de Vilar (Grandvillard), vice dominus», dans la pancarte de Rougemont; « Cono, Arnulfus, Petrus vicecomes, Rodulphus, Gotefridus, Hugo de Ponte », dans la pancarte d'Humilimont. Inférer de ce dernier texte que ses personnages étaient vicomtes de Pont-en-Ogo serait faux. Eux et leurs descendants furent simplement seigneurs de Pont; l'un ou l'autre, de plus, vicomte des comtes de Gruyère, sans doute pour leurs possessions du Nord de l'Ogo, comme les forêts allant du château de Pont à La Tour-de-Trême.

En 933 le comte Hugues, neveu d'Hugues d'Arles, roi d'Italie, possédait la Maurienne et la Savoie. Il avait aussi de grands biens en Viennois, où vécut son fils Humbert, mort dans le dernier quart du siècle et probablement père d'Humbert-aux-Blanches-Mains, comte de Maurienne

¹ Poupardin, op. cit., p. 291.

et de Savoie¹, desquels un autre Hugues pouvait être vicomte.

§ 7. Valeur du témoignage de MM. Guasco et Gabotto.

Quelle est la valeur du témoignage de MM. Guasco et Gabotto? Malgré des inexactitudes et des imperfections inhérentes à toute œuvre humaine, personne n'en doute, le Dizionario feudale est digne de créance. Ses auteurs sont de bonne foi. Ils ont puisé dans différentes archives et bibliothèques publiques ou privées. On aimerait connaître leurs sources. Étant morts, les interroger est malheureusement impossible.

Eux-mêmes, dans la partie de leur travail qui nous occupe, n'avaient aucun intérêt à tromper et ne soupgonnaient nullement sa portée. Puis, auraient-ils pu la
composer à l'aide de quelques documents, l'un nommant
Conon (dans le plaid d'Eysins!), l'autre, Raymond (dans
Hisely!) un troisième, Marie (dans le testament de son
époux!)? Ces pièces isolées ne nous apprendraient pas que
Conon fût la souche des comtes de Gruyère, que Raymond
fût la tige d'une lignée de seigneurs de Viry, que Marie
serait sa dernière descendante. Il faudrait relier les noms
aux faits, qui n'ont point un air d'invention.

Ces renseignements proviennent du Piémont ou de la Savoie. Aux Archives d'État, à Turin, la table alphabétique des noms propres cités dans les documents n'indique rien, et en dehors d'elle on ne sait où chercher. Le hasard seul pourra faire tomber sur leur source sans la négliger, pour nous la dévoiler avec tout son contenu, une personne désormais avertie par le présent article.

Comment des Piémontais ou des Savoyards auraientils pu imaginer cette notice d'apparence très plausible, eux si étrangers à la Gruyère, qu'ils connaissent à peine

¹ Poupardin, op. cit., p. 70, n. 3, p. 263, texte et note 6.

de nom, à l'Ogo et au comitatus Pipinensis, qui leur sont totalement inconnus ?

Un Suisse aurait déjà eu beaucoup de peine à la fabriquer, à moins d'être très versé dans la science de l'histoire locale. Et celui-ci n'aurait pas traduit comes Pipinensis par comte de Pipinant, traduction qui donne encore plus de poids, peut-on dire, au témoignage. En effet, on sent qu'elle émane d'un étranger, qui n'a aucune notion sur ce comté, qu'il est par suite incapable de l'inventer. A-t-il même interprété exactement de ses textes le passage formulé en cette laconique mention « Conon d'Ogo, comte de Pipinant »? Se lisait-elle ainsi dans les originaux? L'écrivain, qui a fait l'extrait, a résumé les textes selon l'esprit ou la manière de parler de son temps, peut-être le XVIIIe siècle. Il avait mieux que trois ou quatre pièces sous la main, des papiers de famille — qu'elle soit ou non la sienne - rapportant déjà la tradition telle que l'énonce Guasco en quelques lignes, prouvant le bien-fondé de la propriété d'un fief par la succession de ses possesseurs, à propos d'une contestation, d'un procès, de tout autre motif, voire d'intérêt purement historique.

Finalement, la question des propriétaires de Viry mise de côté, cette origine des comtes de Gruyère est tellement vraisemblable, que si, par impossible, aucun document ne l'étayait, à cause des lumières qu'elle projette, des problèmes qu'elle résout, des horizons nouveaux qu'elle découvre sur un passé lointain et obscur, il faudrait la conserver sous forme d'hypothèse.

LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ

16, RUE DE ROMONT, 16 FRIBOURG

> LITTÉRATURE GÉNÉRALE NOUVEAUTÉ THÉOLOGIE DROIT -:- SCIENCE

REPARATION RÉSERVOIR PLUMES DE

LE CHOIX

DES JÈRES

MARQUES FR





HAUSSURES MAISON DE CONFIANCE FONDÉEEN 1881



Le chalet ... modernisé

... habitation saine ... agréable à habiter... et durable comme les maisons en bois (aujourd'hui plusieurs fois centenaires) qu'on construisait autrefois...

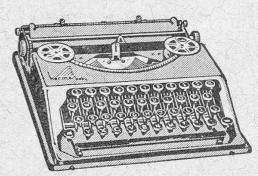
... mais avec tout le confort de la villa moderne. Demandez notre brochure richement illustrée. envoyée gratuitement.

Etablissements Winckler, Fribourg

NDUSTRIE

LES USINES A GAZ DUSTRIE NATIONALE

1 - 6



Machines à écrire suisse

HERMES

BABY · · Fr · 160.— 2000 · · Fr · 360.—

Div. modèles Standard

PAPETERIE J. C. MEYER - FRIBOURG

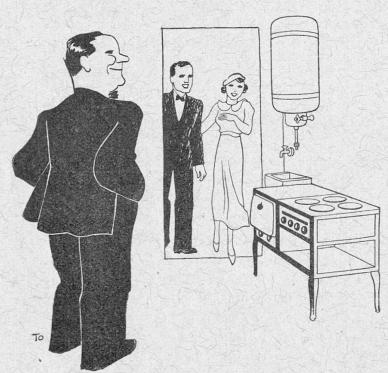
Rue des Epouses 70

TÉLÉPHONE 97

Atelier de pour ravail
special.
specialions crire rapide.
reparations a ecrire rapide.
spisolines a service rapide.
spisolines a service rapide.
spisolines a service rapide.

ENTREPRISES ÉLECTRIQUES FRIBOURGEOISES

Production et distribution d'énergie électrique



Cuisine électrique.

Grâce à ses prix modiques, sa simplicité et sa propreté hygiénique, la cuisine électrique est appelée à prendre un développement universel, surtout dans les foyers où reste en honneur la succulente et savoureuse cuisine fribourgeoise.

Tout devis et renseignements sont fournis gratuitement par les Entreprises électriques fribourgeoises.

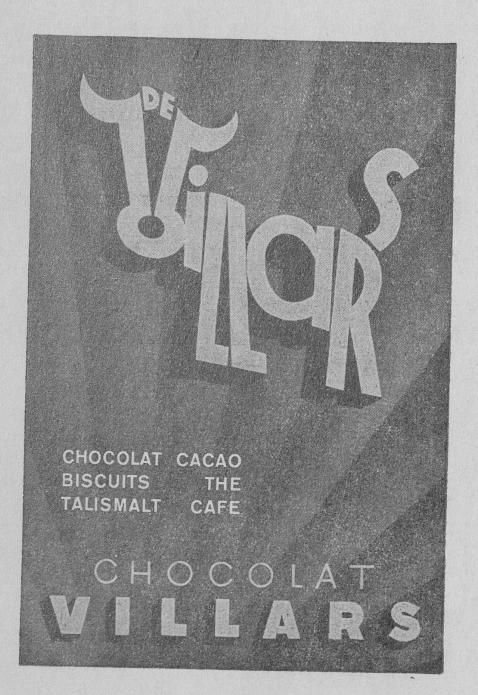
Banque Populaire de la Gruyère BULLE ———

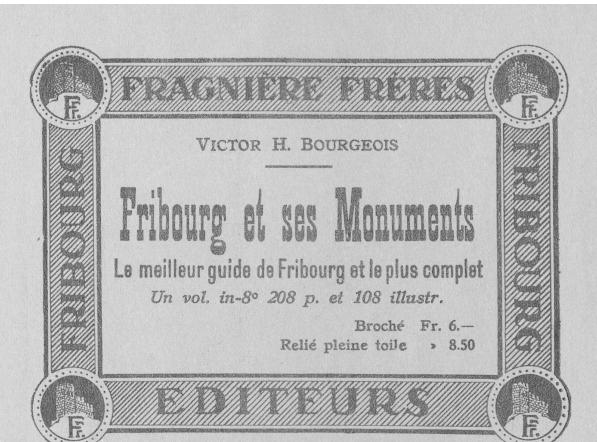
Fondée en 1854

Capital Fr. 1000 000.-

Garde de titres; location de casiers dans la chambre forte Gérance de fortune

Achats et ventes de valeurs - Renseignements financiers





BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

CAPITAL: fr. 30.000.000.-



Agences: St-Pierre à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Chiètres, Domdidier, Estavayer-le-Lac, Farvagny-le-Grand, Morat, Romont, Tavel.

發

87 Correspondants d'Epargne dans les principales localités du canton de Fribourg.

器

Traite toutes les opérations de banque aux meilleures conditions

Les opinions émises dans la revue n'engagent que les auteurs des articles.